

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2012, A 20H00 A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	99 citoyens actifs
N'ayant pas le droit de vote :	
Excusés :	Mme Murielle Chammartin M. Pascal Berset
Scrutateurs :	Mme Daniela Chassot M. Dean Patterson

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle nº 47 du 23 novembre 2012;
- le bulletin communal n° 33;
- l'affichage aux piliers publics;
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 avril 2012. Le procèsverbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
- 2. Approbation de dépenses urgentes (selon art. 90 de la loi sur les communes) :
 - a) Infrastructure du guartier « Sous l'école », à Chavannes-sous-Orsonnens
 - b) Infrastructure du quartier « Pra Ban », à Villargiroud
- 3. Budget 2013
 - 3.1. Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements, financement et rapports de la Commission financière
 - a) Remplacement du parc informatique du bureau communal
 - b) Nouvelle mensuration cadastrale, éléments complémentaires
 - c) Rénovations du bâtiment de l'Auberge du Cheval Blanc, à Orsonnens
 - d) Achat d'un bus scolaire
 - e) Etablissement d'une étude de faisabilité pour l'agrandissement de nos locaux scolaires
 - f) Raccordement Swisscom
 - g) Isolation et chauffage du local des pompiers à Orsonnens
 - h) Réfection d'un secteur de route communale et aménagement d'un passage piétonnier au chemin de la Buchille, à Villarsiviriaux
 - 3.3. Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 3.4. Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
- 4. Nouvelle clé de répartition glânoise
 - 4.1. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 29 août 2012 Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement
 - 4.2. Approbation des modifications des statuts du Réseau Santé de la Glâne du 29 août 2012
 - a) Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement
 - b) Limite d'endettement
 - 4.3. Approbation des modifications des statuts de la Région Glâne/Veveyse du 29 août 2012 clef de répartition des charges d'exploitation
- 5. Approbation de la modification de la voie de droit de l'ordonnance pénale communale aux règlements communaux relatifs ¹⁾ à la gestion des déchets; ²⁾ à l'évacuation et à l'épuration des eaux; ³⁾ à la distribution de l'eau potable; ⁴⁾ aux heures d'ouverture des commerces
- 6. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

L'assemblée est ouverte et prête à délibérer.

1. <u>Le procès-verbal</u> de l'assemblée communale ordinaire du 23 avril 2012 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté par 96 voix et 3 abstentions.

Informations concernant l'ordre du jour

2. Approbation de dépenses urgentes (selon art. 90 de la loi sur les communes):

En cours d'année, deux projets d'équipement de quartier ont été annoncés. En conformité avec les normes du RCU et afin de ne pas retarder l'ouverture des travaux d'infrastructure, le Conseil communal, avec l'aval de la Commission financière, a décidé les dépenses urgentes suivantes :

a) Infrastructure du quartier « Sous l'école », à Chavannes-sous-Orsonnens pour un coût d'environ Fr. 12'500.-, financé par les disponibilités de la caisse communale.

La Commission financière propose à l'assemblée d'approuver cette dépense.

Ce sujet est accepté à l'unanimité.

b) Infrastructure du quartier « Pra Ban », à Villargiroud

La situation est parfaitement identique à l'objet précédent pour un coût initialement de Fr. 34'000.-. Cependant, après contestation du Conseil communal à propos d'un bassin de rétention devant normalement être à charge du propriétaire, la réclamation a été prise en compte. C'est pourquoi le montant final soumis à l'assemblée est d'env. Fr. 21'800.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

La Commission financière propose à l'assemblée d'approuver cette dépense.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2013

M. Wicky informe l'assemblée que le Conseil communal a décidé de ne pas présenter le plan financier étant donné que la situation à ce jour est pratiquement identique aux années précédentes.

Investissements:

a) Remplacement du parc informatique du bureau communal

L'équipement informatique n'étant plus compatible avec les exigences du SITEL, son remplacement, prévu en 2013, comprend les PC, une antenne Wifi, le module créancier, les forfaits de mise en service et autres éléments en divers et imprévus.

Cet investissement d'environ Fr. 10'000.- sera financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

Sur la base de documents et justificatifs, l'investissement prévu est supportable par la commune et le mode de financement judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 10'000.-.

L'assemblée accepte ce crédit à l'unanimité.

A la question de M. Pierre-Antoine Chassot demandant à qui sont destinés les anciens PC, M. Wicky l'informe que ce matériel étant relativement ancien (2006), le sujet n'a pas été discuté mais la remarque est retenue.

b) Nouvelle mensuration cadastrale, éléments complémentaires

Les travaux en cours pour la mensuration ont révélé certaines situations inconnues et non conformes. Une correction de ces éléments est nécessaire pour rendre l'inscription au Registre foncier cohérente à la nature physique de divers objets fonciers. Il s'agit :

- de cadastration de deux tronçons de routes communales,
- de corrections de limites de propriétés de la route de Granges la Battia et de la route du Vernex,
- de corrections de débordements ponctuels de routes communales sur des terrains privés.

Le montant total de ces transactions s'élève à env. Fr. 45'000.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu par le Conseil communal, basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 45'000.-.

L'assemblée accepte cet investissement par 97 voix et 2 abstentions.

c) Rénovations du bâtiment de l'Auberge du Cheval Blanc, à Orsonnens

Après quelques travaux d'entretien réalisés à l'économat et à l'appartement en septembre 2012, il s'avère que deux autres interventions sont à prévoir sur cet immeuble.

- L'installation du chauffage ne répondant plus au critère de qualité exigé par le Service de l'environnement, son remplacement est dès lors nécessaire. Le coût de la chaudière et du brûleur est évalué à env. Fr. 30'000.-
- Après réflexion, le Conseil communal a estimé qu'une rénovation du corridor et de la salle du 1^{er} étage doit être réalisée. Le coût des travaux de peinture et d'imprégnation du parquet avoisine les Fr. 15'000.-.

Coût total de l'investissement env. Fr. 45'000.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

Le montant de Fr. 45'000.- basé sur les documents et justificatifs est supportable par la commune et le mode de financement est accepté par la Commission financière. Il est proposé d'approuver ce crédit.

- M. Charles Phillot ne conteste pas ces rénovations paraissant nécessaires mais demande si le Conseil communal a pensé à l'avenir de ce bâtiment.
- M. Wicky lui répond que le Conseil communal y réfléchit mais n'est pas en mesure de donner une réponse fiable. Pour l'instant, M. le Syndic pense qu'il faut garder ce café communal pendant quelques années encore.

L'assemblée accepte ce crédit à l'unanimité.

a) Achat d'un bus scolaire

L'ouverture de la 2^{ème} année d'école enfantine, l'augmentation du nombre d'élèves du cercle scolaire, les conditions et exigences au niveau horaire des transports font, qu'avec le bus scolaire actuel, nous ne répondons plus aux exigences notamment au point de vue des horaires du début des classes qui doivent toutes commencer dans un espace temps de 10 min.

Selon la DICS, la commune doit assumer soit la location ou l'achat d'un bus complémentaire. C'est pourquoi, dès le début de cette année scolaire, un bus est loué à Taxi Romontois pour ces déplacements.

Pour la suite et après réflexion, le Conseil communal s'est arrêté à la proposition d'achat d'un bus neuf pour le prix d'env. Fr. 41'000.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

Pour ce crédit de Fr. 41'000.- proposé, la Commission financière approuve le mode de financement et suggère d'accepter cet investissement.

- M. Emile Magnin remercie le Conseil communal d'avoir mis cet objet à l'ordre du jour car il est nécessaire d'avoir un bus complémentaire. Si c'est accepté, ce bus pourra être utilisé pour la patinoire, les sorties, les camps de skis, ce qui facilitera la vie des enseignants.
- M. Philippe Rolle aimerait des informations plus précises à propos de ce véhicule et du conducteur.

Mme Liechti répond que le salaire du chauffeur sera d'env. Fr. 28.-/heure et qu'un permis spécial n'est pas exigé pour un bus 14 places. Ce véhicule permettra de réaliser une dizaine de trajets par semaine. En comparaison, le bus actuellement loué accomplit trois trajets par semaine pour le prix de Fr. 1'200.- par mois.

- M. Bleuler demande si le bus pourrait être utilisé pour étoffer les transports en soirée entre la gare de Villaz-st-Pierre et la commune.
- M. Wicky lui répond qu'un bus scolaire n'est pas prévu à cet effet. Une telle demande devrait être faite auprès des TPF.

L'assemblée accepte cet investissement de Fr. 41'000.- à l'unanimité.

d) Etablissement d'une étude de faisabilité pour l'agrandissement de nos locaux scolaires

A ce jour, tous nos locaux scolaires sont occupés. Considérant l'augmentation sensible du nombre d'élèves à prendre en compte, les demandes et exigences en matière d'accueil extrascolaire, les contraintes cantonales de regroupement scolaire, la nécessité de répondre aux nouvelles prérogatives en matière d'enseignement, de locaux, de transport, force est de constater que nous devons impérativement prendre des mesures pour apporter des solutions à ces réalités.

Il existe certes des possibilités partielles mais qui ne font que reporter la totalité du problème à plus tard. Une solution globale avec un regroupement de toutes les classes à Orsonnens apparaît comme l'alternative à analyser sous tous les angles, notamment sur l'aspect financier et procédurier.

Les démarches obligatoires sont les suivantes :

- Actuellement une estimation de la valeur marchande des bâtiments scolaires de Villarsiviriaux, Villargiroud et Chavannes-sous-Orsonnens est en cours.
- Avoir l'avis de la DICS sur le projet avec en ligne de mire l'octroi d'une subvention cantonale évaluée à environ 1/10ème du montant par classe.
- Attribuer, sur la base d'offres, l'établissement d'une étude de faisabilité estimée à env. Fr. 40'000.-. Cette étude permettra de connaître approximativement le prix de base de la dépense à envisager.

L'assemblée de décembre 2011 ayant accepté un crédit de Fr 25'000.-, dont Fr. 5'500.- dépensé en 2012 pour l'estimation des immeubles scolaires, le Conseil communal propose l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.- pour réaliser cette étude, qui serait supporté par les liquidités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

L'investissement supplémentaire de Fr. 20'000.- à celui voté en décembre 2011 est supportable pour la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter cette dépense.

A la question de M. Georges Defferrard demandant à quoi serviront les Fr. 40'000.-, M. Wicky répète qu'il servira à payer l'étude d'un projet qui sera réalisé par un bureau.

Si M. Georges Defferrard félicite le Conseil pour cette option supposant qu'un projet d'école neuve sera en discussion, Mme Vallotton n'est quant à elle pas favorable à cette éventualité car le fait de vendre l'école de Villargiroud suppose la vente du terrain qui l'entoure au détriment des enfants. De plus, la commune vient d'investir pour les aménagements de l'école enfantine.

M. Wicky reconnaît que la question des places de jeux et des aires d'attente du bus scolaire devra être discutée. Mais il faut savoir que si vente il y a, tous les bâtiments scolaires seront vendus.

A la question de M. Philippe Rolle, une estimation des habitants dans les 10-15 ans à venir n'est guère possible. Par contre, l'évaluation des logements dans ce même laps de temps est évaluée à une quarantaine.

M. Rolle conseille de veiller à ne pas construire trop petit mais que l'agrandissement des locaux scolaires est une bonne idée.

M. Wicky donne un aperçu des salles envisagées soit 10 salles de classe dont une modulable.

L'assemblée approuve cette dépense supplémentaire de Fr. 20'000.- à l'unanimité.

a) Raccordement Swisscom, secteur Chavannes et Orsonnens

Il y a trois ans, le prix du raccordement au réseau Swisscom était de Fr. 254'800.-. Après diverses tractations, le coût à ce jour est de Fr. 40'000.-, par contre l'échéance de réalisation est donnée à 20 mois.

Le Conseil communal propose à l'assemblée cet investissement. Toutefois, si les installations de fibres optiques annoncées permettent un dénouement rapide, équitable et attractif, la solution Swisscom TV pourrait être suspendue, voire abandonnée.

Le coût de l'investissement est de Fr. 40'000.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

Entre temps, le Conseil communal a eu vent qu'à Villarsiviriaux la liaison Swisscom n'était pas bonne à certains endroits. Comme M. Phillot n'a pas obtenu de réponse de cette entreprise dans les temps, le crédit proposé reste pour le raccordement d'Orsonnens et de Chavannes. S'il s'avérait que Villarsiviriaux était effectivement péjoré, le sujet sera à nouveau à l'ordre du jour à une prochaine assemblée.

Rapport de la Commission financière

L'investissement de Fr. 40'000.- prévu est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter ce crédit.

M. Pierre-Alain Phillot demande si le Conseil communal s'est penché sur la possibilité d'avoir un réseau par CâbleCom ou par la nouvelle société créée par Gruyère Energie et le Groupe E.

Etant donné que Gruyère Energie et le Groupe E utilisent les lignes de Swisscom, M. Phillot répond que les débits sont par conséquent identiques. L'avenir est réservé à la fibre optique mais pour l'instant ni le délai ni le lieu où vont commencer les travaux ne sont connus. De plus, un projet test d'introduction de fibre optique vient de débuter dans le canton auquel participent le Groupe E et Swisscom.

D'autres interventions sont émises auxquelles M. le Syndic ne peut qu'informer que Swisscom a répondu très laconiquement à un courrier envoyé par l'Association des communes glânoises et que le raccordement à tous les ménages ne peut pas être garanti.

L'assemblée accepte ce crédit de Fr. 40'000.- par 73 oui, 9 non et 3 abstentions.

e) Isolation et chauffage du local des pompiers à Orsonnens

A ce jour, il est acquis que le corps régional des pompiers réunissant Le Glèbe, Massonnens et Villorsonnens, ne revendiquera pas un local centralisé pour les trois communes, cette option n'ayant pas été jugée prudente. Par conséquent, chacune des trois communes doit prendre les mesures nécessaires pour avoir un équipement adéquat.

Si Massonnens va voter l'équipement et Le Glèbe un local et un véhicule d'intervention, Villorsonnens prévoit l'isolation du local actuel à Orsonnens par la pose d'une isolation périphérique, d'une isolation thermique de la toiture et d'un chauffage soit PAC air-eau soit par le raccordement à l'installation du café.

Les subventions cantonales ne sont pas connues mais un décompte est en cours. Le coût de l'investissement de **Fr. 140'000.**- sera financé par les **disponibilités de la caisse communale.**

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu par le Conseil communal d'un montant de Fr. 140'000.- est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit.

- M. Bertrand Aeberhard fait remarquer que les Fr. 140'000.- à voter ne seront pas les derniers frais car réaliser une isolation périphérique sans changer les portes n'est pas très pertinent. Il demande si le Conseil communal ne devrait pas envisager un local des pompiers sous le projet d'école, solution résolument écartée car elle n'est plus tolérée par les services cantonaux.
- M. Thierry Defferrard aimerait connaître le montant déjà investi pour ce bâtiment, réponse qui ne peut être donnée sur le vif.

A la question de M. Georges Defferrard, M. Nicolier informe que l'isolation du toit permettrait de transformer l'espace en un local pour l'instruction.

L'assemblée accepte cet investissement de Fr. 140'000.00 par **75 oui, 13 non et 9 abstentions.**

a) Réfection d'un secteur de route communale et aménagement d'un passage piétonnier en bordure du chemin de la Buchille, à Villarsiviriaux

Afin de remédier au caractère particulièrement dangereux de ce secteur de route communale (étroitesse de la chaussée), le Conseil communal a, dans le cadre de la mensuration, procédé à un échange de terrains qui permettrait de reculer un mur spécialement gênant. Il y aura lieu également de demander à deux propriétaires riverains de céder une bordure de terrain pour élargir la chaussée.

Vu le très mauvais état de la route sur ce tronçon, le Conseil communal estime qu'il faut lier la création d'un chemin piétonnier avec la réfection de la chaussée qui nécessiterait de toute façon une intervention dans un futur proche.

L'investissement prévu est de Fr. 220'000.- financé par un emprunt.

Rapport de la Commission financière

Le montant de Fr. 220'000.00 prévu pour cet investissement est supportable par la commune et la Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter ce crédit.

L'assemblée accepte ce crédit par 88 oui, 2 non et 7 abstentions.

M. Wicky soumet à l'assemblée la lettre d'une citoyenne qui se dit étonnée en apprenant cet investissement pour Villarsiviriaux (route communale) alors qu'un trottoir entre Orsonnens et Villargiroud (route cantonale) s'avérerait bien plus utile vue la dangerosité du trajet.

La notion de sécurité existe dans les 4 villages et l'élément premier de sécurité est le comportement des usagers avant tout élément matériel que l'on pourrait poser en bordure de route. Cependant, le Conseil communal s'inquiète de cette situation mais les directives imposées par le canton sont extrêmement onéreuses.

- M. Emile Magnin se soucie du trajet et propose d'étudier un passage piétonnier par la zone « Sur Trappa ».
- M. Wicky fait remarquer que le problème pour les enfants habitant le quartier « Pra Devant » n'est pas résolu mais l'idée, déjà discutée par le Conseil communal, est retenue.
- M. Alexandre Chassot rappelle qu'il y a de nombreuses années qu'il demande quelque chose, sans résultat.
- M. Wicky comprend son souci mais l'Etat ne veut pas mettre un signal 60 à l'heure sur ce tronçon de route cantonale afin de maintenir la fluidité du trafic.
- M. Nicolier demande si une passerelle serait envisageable à Orsonnens et Mme Sandra Chassot fait part de son mécontentement face à cette situation.

Budget de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement 2013 se situe dans la continuité de ceux définis depuis la nouvelle péréquation financière Etat – Commune. Il présente un léger déficit de 1,8% soit un montant de Fr. 70'750.-

M. Wicky le parcourt chapitre par chapitre et aucune question n'est posée.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a passé en revue les différents comptes et n'a pas relevé de poste qui ait été sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif soit par une prévision tenant compte des éléments connus au moment de la conception de ce budget. L'élaboration du budget de fonctionnement 2013 paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. La Commission propose d'accepter le budget de fonctionnement qui fait ressortir un déficit présumé de Fr. 70'750.00.

L'assemblée accepte le budget de fonctionnement à l'unanimité. Le budget d'investissements et de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

4. Nouvelle clé de répartition glânoise

Suite au changement intervenu pour la répartition des frais entre l'Etat et les Communes –passage de la classification au système de la péréquation- les ententes et associations intercommunales doivent impérativement modifier leurs statuts au 31.12.12. Les assemblées des délégués des communes ont largement accepté ces modifications.

4.1. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 29 août 2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement.

Les modifications des statuts du COG sont acceptées à l'unanimité.

- 4.2. Approbation des modifications des statuts **du Réseau Santé de la Glâne** du 29 août 2012
 - a) Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement.

La clé de répartition est acceptée à l'unanimité.

- b) Limite d'endettement (jusqu'à concurrence de Fr. 50'000'000.-) La limite d'endettement est acceptée à l'unanimité.
- 4.3. Approbation des modifications des statuts de la Région Glâne/Veveyse du 29 août 2012 clef de répartition des charges d'exploitation.

Les modifications des statuts de la RGV sont acceptées à l'unanimité.

5. Approbation de la modification de la voie de droit de l'ordonnance pénale communale aux règlements communaux

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale suisse le 1^{er} janvier 2011, la procédure en matière d'ordonnance pénale communale a subi quelques modifications, notamment en ce qui concerne les voies de droit.

Désormais, les ordonnances pénales communales (amendes) peuvent faire l'objet d'une opposition auprès du conseil communal dans les 10 jours dès sa notification au lieu de 30 jours. C'est pourquoi, sous le titre « voies de droit », la teneur suivante sera ajoutée :

« pour les amendes, l'art. 86 LCo demeure réservé »

aux règlements communaux suivants :

- 1. règlement relatif à la gestion des déchets, sous art. 28 pt ³
- 2. règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, sous art. 38 pt ³
- 3. règlement relatif à la distribution de l'eau potable, sous art. 32 pt ³
- 4. règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces, sous art. 7 pt ³

L'assemblée accepte cette modification à l'unanimité.

6. Divers

M. le Syndic ouvre ce chapitre en annonçant le départ de M. Jean Bertschi du Conseil communal. M. Bertschi a œuvré 17 ans au conseil communal d'Orsonnens, notamment en qualité de syndic et 12 ans à Villorsonnens comme responsable des routes et de la déchetterie. Un aussi long parcours au sein d'un conseil communal signifie une forte envie de donner beaucoup de soi à la chose publique et témoigne aussi de la confiance qui lui a été accordée. En remerciements et en signe de reconnaissance pour tout ce dévouement, un petit présent lui est remis.

Fusion des communes

M. Wicky informe l'assemblée que les conseils communaux de Villorsonnens, Villaz-st-Pierre, La Folliaz, Massonnens, Châtonnaye et Torny ont repris les discussions pour lancer un processus de fusion et ont décidé d'aller dans ce sens jusqu'à la votation. Le Conseil communal de Villorsonnens a estimé que l'entrée en discussion était un devoir vis-à-vis de la population. En temps utile, une information sera communiquée aux citoyens sur l'évolution du dossier et un sondage sera probablement élaboré. M. Wicky demande de ne pas se déterminer déjà maintenant, de prendre le temps de réfléchir mais à un moment donné il faudra voter.

Forage

- M. Repond apporte la réponse à la question de M. Christian Chassot à propos des différences dans les résultats d'analyse d'eau, notamment de l'eau potable identique de Villarsiviriaux et d'Orsonnens. Ces différences peuvent provenir soit de la pression atmosphérique, de la température ou de la circulation dans le réseau lors du prélèvement ce qui influence soit la turbidité, la dureté ou les nitrates.
- M. Repond informe que deux forages ont été effectués à Chavannes cet automne.
 Les eaux sont différentes mais potables. Afin de connaître le potentiel exploitable, les essais de pompage débuteront le 11 décembre 2012.
 - M. Régis Defferrard s'étonne de ne plus entendre parler du forage de Villarsiviriaux, lequel lui semble plus favorable que celui de Chavannes en raison de sa situation géographique et du terrain sur lequel il se trouve.

- M. Wicky précise que le projet n'est pas abandonné mais le Conseil communal a besoin d'investiguer à plusieurs endroits de la commune pour se déterminer.
- Au souhait de M. Jean-Pierre Abriel demandant qu'une barrière soit posée au cimetière de Villarsiviriaux, M. Fabrice Berset lui répond qu'elle est commandée.
- M. Philippe Rolle remercie le Conseil communal pour tout le travail qui est réalisé tout au long de l'année.
- M. Pierre-Antoine Chassot a été surpris de voir un bus avec plaques bulgares à la déchetterie.
 - M. Bertschi a demandé à ces gens de ne plus venir à la déchetterie et les surveillants en ont été informés.
- Pour terminer M. Wicky remercie très chaleureusement tous les citoyens pour l'intérêt manifesté à l'égard de la commune.

Un merci à tous les collègues du conseil communal, au personnel de l'administration, aux employés, tous oeuvrant à la bonne marche de la commune.

M. Repond remercie tout particulièrement M. le Syndic pour tout le travail accompli.

La soirée se poursuit par le traditionnel verre de l'amitié.

La secrétaire Le syndic
J. Morel F. Wicky